

**APPEL D'OFFRES**  
**Construction de 10 latrines**  
**Délivré par : Counterpart International**

Date d'émission : 18 octobre, 2024  
Numéro de la demande de offres : CI-MGD-RFQ latrines/2024  
Intitulé de la demande de offres : **Construction de 10 latrines**  
Délai pour poser des questions : 28 octobre, 2024 à 17 heure de Nouakchott  
Délai fixé pour les réponses : 31 octobre 2024 à 17 heure de Nouakchott  
Date de clôture de réception des offres : **4 novembre, 2024 à 17 heure de Nouakchott**  
Soumettre à : [procurement.mauritania@counterpart.org](mailto:procurement.mauritania@counterpart.org)

**I : INTRODUCTION ET AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**A. Introduction**

Counterpart International est une organisation Américaine non-gouvernementale intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance. Counterpart met actuellement en œuvre des programmes dans 22 pays et emploie près de 1000 personnes dans le monde.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme quinquennal financé par le Département de l'agriculture des Etats Unis. Ce programme vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement fondamental par le biais d'un programme d'alimentation scolaire.

Counterpart International sollicite des offres financières auprès de prestataires (entreprises BTP) qualifiés pour la construction de 10 latrines à 5 blocs, deux blocs pour les filles, deux blocs pour les garçons, un bloc pour le rechange des filles dans la région du Tagant pour la promotion de l'eau, l'assainissement et d'hygiène en milieu scolaire tel qu'il est décrit dans le présent appel d'offres. Le prestataire sélectionné fournira ses services pour le bureau de Counterpart Nouakchott-Mauritanie.

**B. Avis d'Appel d'Offres**

**Article 1 : OBJET**

Dans le cadre de son programme d'alimentation scolaire « McGovern Dole International Food for Education and Child Nutrition », Counterpart International, Inc. lance un avis d'appel d'offres auprès des prestataires (**entreprises BTP**), ayant de bonnes références et une compétence avérée dans le domaine du bâtiment, génie civil, hydraulique et assainissement.

Cet appel d'offres concerne la construction de 10 latrines, réparties en trois LOTS, dans la région du Tagant L'entrepreneur, maître d'œuvre peut postuler pour les trois lots mais ne peut être attributaire que d'un seul lot.

NB : Toutes les descriptions techniques de l'appel d'offres sont décrites dans le document complet de l'appel d'offres. Merci de vous référer à **l'article 3** pour vous procurer une copie. Par ailleurs, **la visite des lieux pour identifier les sites nécessaires à l'étude est obligatoire (seulement pour les entreprises sélectionnées)**. Cette reconnaissance à effectuer, portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :

- l'état général des existants des lieux,
- les coordonnées GPS des lieux et l'emplacement à mettre en œuvre,
- Une attestation de visite des lieux sera délivrée par Counterpart.
- Au moment des travaux, l'entrepreneur procédera sous sa seule responsabilité, à la totalité des levées de côtes qui lui sont nécessaires.

La description établie pour chaque technicien dans l'Article 9 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES a pour but de définir l'ensemble des travaux à exécuter, cette description n'est pas exhaustive. L'entrepreneur ou le maître d'œuvre, pour le prix arrêté dans le marché, doit non seulement exécuter l'intégralité des travaux nécessaires au complet, mais également ceux qui sont indispensables pour satisfaire aux exigences de la réglementation en vigueur et ce, même si le présent document ne le décrit pas ou si les indications (côtes ou autres) portées au cahier des prescriptions techniques et aux devis doivent être modifiés pour atteindre ce résultat. L'entrepreneur est donc réputé avoir connaissance de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques, le dossier des plans, le bordereau des prix unitaires et le cadre du devis quantitatif et estimatif, forment un ensemble indivisible auquel on se référera chaque fois que le besoin l'exige.

En cas de contradiction, la hiérarchie des documents techniques du marché est la suivante :

1. Le présent Cahier des Prescriptions techniques (CPT) ;
2. Les Plans d'Exécution et Détails (PED) ;
3. Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
4. Le devis quantitatif et estimatif (DQE).

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants et doivent être issus d'une entreprise ou bureaux en BTP éligibles, régulièrement et légalement installés en Mauritanie, s'ils ne sont pas considérés comme inéligibles par le trésor américain.

Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, comme indiqué sur la liste des sites ci-dessous :

- a. [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov), par entité ou par individu, et/ou
- b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
- c. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : [http://www.un.org/sc/committees/1267/aq\\_sanctions\\_list.shtml](http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml))

## **Article 2 : OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRES**

COUNTERPART International Mauritanie pour son **Programme International McGovern-Dole (l'avenir nous appartient)** lance un avis d'appel d'offres auprès des prestataires (**entreprises BTP**), ayant de bonnes références et une compétence avérée dans le domaine du bâtiment et génie civil, hydraulique et assainissement.

Le présent Dossier d'Appel d'Offres a pour but de faire connaître le programme général et les règles de conditions d'exécution des travaux de construction de 10 latrines, réparties en trois LOTS, dans la région du Tagant. La liste de toutes les écoles par lot dans se trouve dans l'Article 10 : **LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX PAR LOT**.

Veuillez lire attentivement pour bien assimiler toutes les sections de cet appel d'offres, car si vous ne répondez pas entièrement à toutes les exigences, votre offre sera jugée non recevable et disqualifiée pour toute autre considération.

L'entrepreneur, maître d'œuvre peut postuler pour les deux lots mais ne peut être attributaire que d'un seul lot.

Les travaux de construction de 10 latrines, seront répartis en trois LOTS, dans la région du Tagant tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif, Quantitatif, et estimatif (**DDQE**).

1. Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission, complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AO, et de les déposer sous pli fermé au bureau de Counterpart international à Nouakchott au plus tard le 4 novembre 2024 à 17 :00 heures (heure de Nouakchott). L'enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre technique fermée cachetée, une autre enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre financière fermée et cachetée avec les mentions suivantes : « A Counterpart International, Bureau de Nouakchott avec numéro du Lot à n'ouvrir qu'en séance publique de la Commission ». Ils pourront aussi envoyer leurs offres technique et financière à l'email de [procurement.mauritania@counterpart.org](mailto:procurement.mauritania@counterpart.org).
2. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le 28 octobre, 2024 à 17 heure de Nouakchott
3. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
  - Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
  - Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires,
  - Copie scannée de l'identifiant fiscal (NIF).
  - Attestation de visite des lieux délivrée par Counterpart.
  - Qualification du personnel clé et planning d'exécution,
  - Attestation délivrée par la Direction du Travail
4. La Commission, attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier de consultation et moins disant par rapport aux autres concurrents

## **Article 3 : DEPOT DES OFFRES**

Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission, complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AO, et de les déposer sous pli fermé au bureau de Nouakchott au plus tard **le 4 novembre 2024 à 17:00 heures (heure de Nouakchott)**. L'enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre technique fermée cachetée, une autre enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre financière fermée et cachetée avec les mentions suivantes : CI-MGD-RFQ latrines/2024 à n'ouvrir qu'en séance publique de la Commission ».

1. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :

- Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
- Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires,
- Copie scannée de l'identifiant fiscal (NIF).
- Qualification du personnel clé et planning d'exécution.

La Commission, attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier de consultation et moins disant par rapport aux autres concurrents

## 2. PÉRIODE D'EXÉCUTION PRÉVUE

La période prévue d'exécution pour cette portée débute en novembre 2024

Les **entreprises BTP** intéressées peuvent obtenir une copie complète de l'Appel d'Offres en envoyant un courriel à [procurement.mauritania@counterpart.org](mailto:procurement.mauritania@counterpart.org).

### **Article 4 : LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX PAR LOT**

**Les soumissionnaires ont la possibilité de présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Counterpart se réserve le droit d'attribuer un seul lot ou plusieurs lots, selon sa discrétion.**

**Localités :**

**LOT 1 TIJDIKJA**

### **Construction de latrines**

<b>N°</b>	<b>Willaya</b>	<b>Moughataa</b>	<b>Ecole</b>
1	Tagant	Tidjikja	Nimlane 2
2	Tagant	Tidjikja	Tdjikja 1
3	Tagant	Tidjikja	Temberahem
4	Tagant	Tidjikja	Oudey Jmel

### **LOT 2 TICHIT**

### **Construction de latrines**

<b>N°</b>	<b>Willaya</b>	<b>Moughataa</b>	<b>Ecole</b>
1	Tagant	Tichit	Tichit
2	Tagant	Tichit	Agreijit

### **LOT 3 MOUDJERIA**

### **III. Construction de latrines :**

<b>N°</b>	<b>Willaya</b>	<b>Moughataa</b>	<b>Commune</b>	<b>Ecole</b>
1	Tagant	Moudjèria	Soudoud	Ain Khachba
2	Tagant	Moudjèria	Soudoud	El Wivagh
3	Tagant	Moudjèria	Tamourt Naj	Nwedjenna
4	Tagant	Moudjèria	Tamourt Naj	Dar Salam

### **ARTICLE 5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

<b>Caractéristiques</b>	<b>Spécifications techniques minimales</b>
-------------------------	--

Types de latrines	Latrine « améliorée » à simple fosse (voir plans types), en milieu rural, accompagnées d'un lave mains dans les écoles à grand effectif
Nombre d'élèves par cabine	Idéal : 50 filles par cabine, et 50 garçons par cabine 'garçon' Moyenne maximale : 70 filles ou garçons par cabine. Dans les écoles à très grand effectif, le ratio peut être ajusté.
Séparation filles / garçons prioritaire sur les autres spécifications !	Blocs géographiquement séparés filles / garçons (ou, si impossible à cause du manque de place dans la cour de l'école : cabines séparées par un muret) L'attribution des blocs entre filles et garçons doit être décidée avec la direction, les élèves filles et le COGES dès l'implantation ou le plan
Séparation élèves / adultes	La réalisation d'une cabine mixte pour les enseignants séparée des blocs des élèves est souhaitable Si impossible : réserver 1 cabine déjà existante pour les enseignants La cabine pour enseignants est ou bien géographiquement séparée ou bien incluse dans un bloc élèves mais séparé des élèves par un muret Une cabine de rechange réserve uniquement pour les filles et les enseignantes (voir plan)
Distance du bloc latrines par rapport au point d'eau	De préférence 20 mètres minimum (En fonction de la nature du sol et de l'espace dans la cour)
Distance du bloc latrines par rapport aux salles de classe	De préférence entre 20 et 30 mètres, pas plus de 30 mètres (Pour les nouvelles réalisations)
Implantation par rapport aux salles de classe et aux latrines déjà existantes	Planifier le nombre de latrines à réaliser pour les filles et les garçons en fonction de l'existant et de leur disposition (f/g) dans la cour. Si possible préférer planter les nouvelles latrines à l'ouest des salles de classe (sens du vent), mais l'important est de respecter la séparation géographique f/g et l'éloignement par rapport aux classes. Si les latrines existantes pour les filles sont à l'ouest et celles des garçons à l'est, alors respecter cette même disposition pour les nouvelles latrines complémentaires.

Dalles et trous de défécation	<p>Trou de défécation sur le modèle San Plat (en forme de trou de serrure et bien centré dans la cabine, avec pose-pieds de chaque (chaire turc) Côté).</p> <p>La dalle de défécation est chapée pour présenter une pente de 5-7% vers le trou de défécation.</p> <p>Trou de défécation équipé d'un couvercle à long manche en bois rouge pour éviter la circulation des mouches et protéger les élèves de la contamination (manche léger, résistant et non dangereux pour les élèves).</p> <p>Pose-pieds de 2 à 3 cm de hauteur, placés en symétrique de part et d'autre du trou de défécation.</p>
Matériau de construction des dalles	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> type de fer T12
Largeur des trous	Adaptée aux jeunes enfants
Matériau de construction des murs et du sol	Ciment / agglos creux et pleins / sables/gravier/ fer/ bois /chevrons ect....
Revêtement intérieur des cabines (murs et sol)	<p>Enduit (ciment + sable + carreaux)</p> <p>Au mur : enduit gras avec dépassement de 1 cm, jusqu'à 120 à 150 cm du sol</p> <p>Au sol : pente de l'enduit tirée vers le trou (pente 5-7%)</p>
Luminosité et ventilation intérieure	Ouverture au niveau de la porte et un trou de diamètre 110 à l'arrière du mur
Aération	<p>Tôle sur mur (voir plan)</p> <p>Tuyau d'aération en PVC 110 protégé par un béton légèrement armé ou claustra creux hourdés emboîtables en mortier de ciment dosé à 300 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Tuyau d'aération est décalé de 15 cm par rapport au mur postérieur des latrines</p> <p>Tuyau dépassant de 50 cm de la hauteur du toit et en pente vers l'avant des cabines (voir plan-type)</p> <p>Grillage anti-mouche encastré au niveau du dernier claustra en haut du tuyau de ventilation</p> <p>Grillage d'aération au-dessus de la porte (haut des portes ajouré) y/c grille anti-mouche</p> <p>Recouvrement en tôle : minimum 2 ondulations</p>
Matériau de construction du toit	Le toit sera en béton arme de hauteur de 10 cm ferrailé avec de type de fer T12 avec un espace de 10 cm.
Pente du toit	Partie abaissée vers l'avant du bloc latrine

Profondeur de la fosse	2 m de profondeur, construit par des agglos plains de 15x20x40 cm dans son ensemble (voir plan)
Facilité d'accès et d'utilisation des latrines aux enfants	Hauteur des poignées de porte : 1 m Légèreté des portes
Fermeture des cabines individuelle	Crochet de fermeture inoxydable à boule, à poser des 2 côtés de la porte, actionnable et facile à manipuler pour les enfants (pas de peinture dessus) Cadenas extérieur (hors heures de cours)
Mur-écran ou muret d'intimité	Les portes des cabines sont masquées de la vue par un muret d'intimité (ou mur-écran) d'une hauteur de 160 cm avec béton de couronnement. Pour les blocs de 5 cabines et plus : poteaux en béton armé de chaque côté et au milieu du mur-écran
Couloir d'intimité / évacuation des eaux de pluie	L'espace séparant le mur-écran des portes de latrines est suffisamment large Sol du couloir d'intimité plus bas que le niveau du sol des cabines. L'eau de pluie tombant sur le sol du couloir doit s'évacuer grâce à une pente de 5-7% vers chaque extrémité du bloc
Accès vidange	Dalles de vidange surélevées par rapport au niveau du sol et amovibles Dalles scellées mais conçues de façon à être faciles à soulever (même si elles sont recouvertes d'une légère chape de ciment) Poignées couchées
Lave mains	Lave mains pour les écoles > 600 élèves, et placés devant le bloc de latrines colle au mur rideau. Réceptacle de lave mains carrelé et avec une pente suffisante (7-10%) tirée vers le milieu pour évacuer correctement les eaux vers la fosse via un tuyau PVC 65 de diamètre. Lave mains placés de préférence devant les latrines (voir plan). Hauteur du réceptacle : pas trop élevée pour qu'il ne soit pas difficile aux élèves de lave leur main correctement et que ces derniers n'aillent pas poser leurs mains dedans, mais pas trop basse pour que les eaux n'éclaboussent pas les jambes des usagers. Hauteur adaptée aux différentes classes d'âge.



	La cuvette et la filance sera carreler avec des carreaux de premier choix.
Apparence extérieure	Peinture de couleur :orange sur les parois / a l'eau intérieur et extérieurs de latrine)  Eventuellement peindre en blanc des dessins et/ou messages d'hygiène relatifs à l'utilisation et l'entretien des latrines
Utilisation des cabines par les élèves	1 ou 2 par classe  Où  1 par classe d'âge  (Les écoles décident)
<b>Gros œuvre</b>	
Fouille	L'Entrepreneur soumettra l'excavation de la fosse jusqu'à 2 m de profondeur (voir plan)
Ciment portland artificiel ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sauf indication contraire du maître d'ouvrage ou de son représentant, les ciments utilisés seront à prise lente du type</li> <li>▪ CPA/CEM II 42.5 PM. La qualité des ciments sera, dans tous les cas, réceptionnée par le Maître d'œuvre.</li> <li>▪ Stockage dans un local couvert, bien aéré, avec un plancher en bois surélevé d'au moins 15 cm par rapport  au niveau du sol ;</li> <li>▪ Conditionnement et livré sur chantier en sacs de 50 kg bien emballés. Tout ciment humide ou ayant été altéré sera rejeté.</li> </ul> <p>Le stockage sera organisé de manière que les livraisons soient individualisées. Aucun sac d'une livraison récente ne pourra être utilisé tant qu'il restera un sac d'une livraison antérieure. Tout sac déchiré sera retiré du chantier.</p>
Sable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sable fin : de 0,1 à 0,2 mm. Il s'utilise pour les enduits fins.</li> <li>• Sable moyen : de 0,2 à 0,4 mm. Il est employé pour les enduits et les mortiers fins, les mortiers pour joints et les couches de finition.</li> <li>• Sable gros : jusqu'à 1,6 mm. Il convient pour les bétons arme</li> </ul>
Gravier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une granulométrie comprise entre 5 et 20 mm, ils sont composés d'un mélange de roches roulées (de forme arrondie) ou concassées (de forme angulaire).</li> <li>• Le petit gravier est utilisé pour la préparation du béton fin.</li> <li>• Le gravier concassé est surtout employé pour les bétons grossiers</li> </ul>

Béton de propreté	Les bétons de propreté seront des bétons de gravillons ou de coquillage. Ils seront réglés horizontalement à leur côté définitif sans être lissés, leurs surfaces devant présenter une bonne adhérence. La surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Le dosage des bétons de propreté en liant hydraulique sera de 150 kg (au moins) de CPA CEM-I 42.5 N.
Bétons armés	Le dosage des bétons armés de fondation en liant hydraulique ne sera pas inférieur à 350 kg de CPA par m <sup>3</sup> de béton quel que soit le résultat des essais de laboratoire. Pour ces ouvrages les ciments sont ceux utilisés pour les travaux en eaux à haute teneur en sulfates. Dans tous les cas il s'agira de ciment Portland CPA CEM-I 42.5 N
Béton armé pour semelles isolées (40x40) fer 10	Les semelles isolées en béton armé seront exécutées sur une couche de béton de propreté dont la surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée.  Une attention particulière sera portée à l'ancrage des armatures dans les poteaux et semelles. Les parois seront coffrées aux dimensions définitives des semelles.
Béton armé pour chaînage bas (15x15) et linteau ou appui fenêtre (15x15) fer 10	Une attention particulière sera portée à la mise en place et à l'ancrage conforme des aciers selon les plans et détails d'exécution.  Les coffrages devront être ajustés aux dimensions définitives des ouvrages. Linteaux seront coulés sur les agglos d'élévation. Les chaînages, porteuses ou de raidissement auront leur face supérieure, au même niveau que le dallage de sol. Les chaînages bas sont coffrés sur deux côtés et coulés sur les soubassements en maçonneries creux.
Béton armé pour poteaux (15x15) fer 12	Le ferrailage des poteaux tel que défini sur les plans d'exécution devra être rigoureusement respecté aussi bien pour ce qui concerne les sections, les espacements des cadres, que leur façonnage et leur ancrage dans les semelles et massifs de fondation. Les coffrages devront être absolument verticaux et bien ajustés et toutes les vérifications préalables nécessaires doivent être entreprises avant coulage. Le coulage devra se faire par couches avec, à chaque fois, vibration dans la masse du béton.
Béton armé pour dallage bas et haut fer 12	Les dallages de sol devront être coulés sur film polyane d'épaisseur minimale 125 microns posé sur les plates formes préalablement compactées et mises à niveau. Le dosage sera de 350 kg/m <sup>3</sup> de CPA avec une épaisseur de 10cm. Le ferrailage indiqué sur les plans devra être mis en place et positionné dans l'épaisseur des dallages par cales ou cavaliers.
Béton armé pour linteaux (15x15) fer 10	Les linteaux continus ou chaînages intermédiaires, les coffrages et ferrailages seront conformes aux détails d'exécution.
Maçonneries	
Généralités	Les travaux de maçonnerie seront réalisés comme indiqué dans les plans du projet.

Mortiers	Les mortiers pour maçonneries auront une consistance plastique telle qu'ils forment dans la main une boule humide et molle qui ne s'affaisse pas entre les doigts, les mortiers pour enduits seront mous mais sans excès.
Confection des mortiers	La confection des mortiers sera effectuée avec des appareils mécaniques. Au cas où elle sera effectuée à la main, un malaxage à sec des constituants solides sera exécuté avant l'addition d'eau. Dans ce cas, l'Entrepreneur devra obtenir l'autorisation expresse du Maître d'ouvrage. Quel que soit le mode de fabrication, les mortiers seront homogènes.
Mise en œuvre des mortiers	Les mortiers seront utilisés immédiatement après leur confection et avant tout commencement de prise, ils ne pourront, en aucun cas, être déversés en masse sur les maçonneries, ils seront déposés dans des auges et utilisés au fur et à mesure des besoins. La pratique du mortier rebattu est interdite. Les maçonneries seront rejointoyées en montant sur les deux faces. - Agglomérés de béton
Confection	Les blocs de béton manufacturé, creux ou pleins, seront confectionnés avec du béton homogène et à l'aide de vibro-pondeuse. Ils ne comporteront aucune déféctuosité, telle que fissuration, déformation ou arrachement, leurs faces seront planes et leurs arêtes rectilignes, le cas échéant, les éléments concernés devront être retirés du chantier. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses, et présenteront une bonne adhérence à l'enduit. Les caractéristiques des blocs seront les suivantes : - la résistance à l'écrasement ne sera pas inférieure à 6 Mpa (classe BB 60) - la porosité ne dépassera pas 15 % - la friabilité sera nulle Les blocs de béton suffisamment secs avant leur livraison sur le chantier, le délai minimum d'emploi à partir de la date de fabrication sera de 7 jours ; pendant le délai de séchage les blocs seront arrosés trois (3) fois par jour.
Mise en œuvre	Les maçonneries de blocs de béton manufacturé seront montées par assises réglées et à joints croisés. Les joints d'assises auront une épaisseur de 1.5 à 2 cm et seront continus ; les joints verticaux auront la même épaisseur. Le recouvrement entre blocs ne sera pas inférieur à 10 cm au niveau des assises.
Dispositions particulières	Toutes les précautions seront prises pour éviter l'accumulation des eaux, ainsi que leur progression dans les ouvrages. Leur évacuation sera assurée. Le Maître d'ouvrage, en cas de besoin, indiquera à l'Entrepreneur toute méthode qu'il jugera appropriée pour préserver l'aspect souhaité pour les ouvrages.
Agglos creuses de 15 x 20 x 40 cm	Ils seront destinés aux élévations des murs tels indiqués sur les plans.
Agglos pleines de 15x 20 x 40	Ils sont destinés aux soubassements de la fosse.
Enduits	
Préparation des supports	Le support aura une surface nette, propre, exempte d'impuretés telles que poussière, peinture, salpêtre, suie, huile...etc, rugueuse, de telle sorte qu'elle permette un accrochage et une adhérence parfait de l'enduit. Au cas où cette

	dernière condition ne serait pas remplie, il y aura lieu de piquer, boucharder ou broser le subjectile. D'une manière générale tous les éléments à sceller ou à encaster (cadres de menuiseries, boîtiers, canalisations, ...etc.) auront été mis en place avant l'application des enduits. Les raccordements d'enduits seront autant que possibles évités
Mise en œuvre des enduits au mortier de ciment	Les enduits extérieurs seront, obligatoirement, descendus à une profondeur de 20 cm par rapport au point le plus bas du sol extérieur fini. A cet effet l'Entrepreneur devra exécuter les enduits de ces parties avant mise en place des remblais.
Qualité des enduits finis	Ils présenteront des surfaces régulières, soignées, planes, sans flaches ni bosses, exemptes de soufflures, gerçures, cloques, fissures. Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes, exempts d'écornures, épaufrés, fissures. L'adhérence des enduits au support sera de 3 kg/cm <sup>2</sup> au moins à 28 jours d'âge. Aucune partie ne devra sonner creux sous le choc du marteau.
Enduits tyrolienne	Ils sont destinés aussi bien aux murs, extérieurs De latrine
Menuiserie	Les dimensions des menuiseries à créer indiquées sur les plans sont les dimensions de passage libre. Toutes la porte sera équipée de serrure sûreté à canon européen, bec de canne en métal chromé de premier choix dimension de la porte (75X 95 cm) métallique.
Généralités	
. Peinture	
Peinture à l'eau sur parois verticales à l'intérieur de latrine	Fourniture et mise en œuvre de peintures y compris vernis, diluants, colorants, badigeonnage à la chaux, préparations assimilées et toute sujétion.

### **Articles 9 : LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX PAR LOT**

	<b>Wilaya</b>	<b>Commune</b>	<b>Nom de l'école</b>
<b>LOTS 1</b>			
1	Tagant	Tidjikja	Nimlane2
2	Tagant	Tidjikja	Tidjikja1
3	Tagant	Tidjikja	Temberahem
4	Tagant	Tidjikja	Oudey Jmel
<b>LOTS 2</b>			

5	Tagant	Moudjéria	Ain Khachba
6	Tagant	Moudjéria	El Wivagh
<b>LOT 3</b>			
7	Tagant	Tamourt Naj	Dar Salam
8	Tagant	Tamourt Naj	Nwedjenna
9	Tagant	Tichit	Tichit
10	Tagant	Tichit	Agreijit

**Descriptif, Quantitatif, et estimatif (DDQE) dune latrine à 5 blocs.**

<b>DÉSIGNATION DES OUVRAGES</b>	<b>UNITÉ</b>	<b>QUANT.</b>	<b>P.UNIT</b>	<b>P. TOTAL</b>
<b>Travaux de Préparation</b>				
Installation et Replis du chantier	FF	1.00		
<b>TERRASSEMENT</b>				
Implantation	FF	1.00		
Fouilles en plain masse	m3	50,4		
Evacuation du déblai	m3	40		
<b>Sous-Total 1</b>				
<b>GROS ŒUVRE</b>				
<b>FONDATIIONS</b>				
Béton de propreté dosé à 150 kg/m3	m3	0.50		
<b>Béton armé dosé à 350kg/m3 pour :</b>				
Semelles Isolé 0.50 x 0.50 x 0.20	m3	0.80		
Poteaux soubassement 0,15x0,15x2m	m3	0.80		
<b>Maçonneries en :</b>				
Agglo pleine de 15 x 20 x 40	m2	60.00		
Blocage en moellon sous le mur - rideau	m3	0.62		
Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour Dalle de défécation et d'aération : 7 x 3,2 x 0,10	m3	2,25		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour Dalle de vidange :	m3	0.1		

Béton armé dosé à 350kg/m3 pour chaînage soubassement	m3	0.64		
Béton de forme dosé à 250kg/m3 0,10x010x29	m3	0.30		
<b>Sous-Total 2</b>				
<b>Maçonneries en :</b>				
Maçonnerie Agglos creux de 15x20x40	m2	65.00		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour poteaux raidisseur	m3	0.81		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour chaînage linteaux et couronnement	m3	0.40		
Béton légèrement armé pour tuyaux de ventilation ou en claustrât	m3	0.10		
<b>Sous-Total 3</b>				
<b>Plancher haut : Dalle pleine</b>				
Béton armé dosé à 350kg/m3 de 8,50 x 3,50 x 010	m3	3		
<b>Sous-Total 4</b>				
<b>F et P d'enduit :</b>				
Enduits sur maçonnerie en élévation de briques creuses dosé à 300kg/m3 intérieur	m2	60.00		
Enduit sur maçonnerie en élévation de briques pleines dosé à 300/kg/m3	m2	72.00		
Enduit sur mur extérieur	m2	65.00		
Enduit gras à l'intérieur des cabines à 1,50m du sol	m2	35.00		
<b>Sous-Total 5</b>				
<b>MENUSERIES METALLIQUES</b>				
F/P de Porte métallique pleine de 0,7 cm x1,95 m sur une cadre métallique en double Z avec targette en boule et candelas	U	5.00		
<b>Sous-Total 6</b>				
<b>PEINTURES</b>				
Peinture à huile appliquée sur menuiserie et façade principale	m2	150		
<b>Sous-Total 7</b>				
<b>PLOMBERIES SANITAIRES ET AUTRES</b>				

F/P de PVC 110 pour tuyauterie d'aération de la fosse	ml	16		
Lavabo pour cabine de rechange / bon de sol	U	1.00		
F/P Chaise turc	U	4		
F/P Carreaux à l'intérieur du blocs	m2	10		
F/P Carreaux couloir	m2	8		
<b>Sous-Total 8</b>				
<b>Lave mains collectif milieux scolaire</b>				
Maçonneries de la cuvette bas	m2	3.00		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour cuvette	m3	0.10		
F/P Carreaux de la cuvette et mur faillance pour matérialiser la pente	m3	3		
Muret de protection de 1.2 m x 2 m en creux de 15x20x40 cm	m2	2.40		
Enduit dosé à 300kg/m3 pour les parois de la maçonnerie	m2	3.00		
F/P de PVC galvanise de diamètre 25 /accessoires	ml	6.00		
F/P de PVC de diamètre 25 /accessoires pour raccordement aux réseaux existant.	FF	1		
F/P de PVC de diamètre 65 /raccorder au puisard	ml	10		
Réalisation du puisard	FF	1		
<b>Sous-Total 9</b>				
<b>TOTAL D'UNE L'ATRINE</b>				
<b>TOTAL DUN LOTS</b>				
<b>TOTAL DE DEUX LOTS</b>				

## **Article 6 : LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE**

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie

Référence : **Construction de latrines dans le domaine scolaire**

À qui de droit :

Je, soussigné, soumetts par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je vous prie de recevoir mon offre ci-jointe.

Par la présente, je reconnais et accepte tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je certifie également que moi et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette demande de renseignement et de prix à compétition restreinte conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, je certifie que, au mieux de mes connaissances et croyances :

- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;

- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande d'offres mentionnée ci-dessus ; et

- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.

- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.

- Je comprends et accepte les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Je certifie par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Date :

Nom :

Adresse :

Téléphone et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

Je possède un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

### **Section 1 : Liste de vérification de l'offre**

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation pour inclure une offre en réponse à cette demande de offres :

- Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section 3 pour le modèle)
- Offres officielles, y compris les spécifications de services offerts
- Copie du registre de commerce, NIF et Licence.

### **Article 7: PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES**



Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité et déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation suivants. L'importance relative de chaque critère est indiquée par le nombre de points ci-dessous :

<b>Critères</b>	<b>Scores</b>
<b>1. EXPERIENCE DU CANDIDAT</b>	<b>25</b>
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires (minimum 5 ans)	15
Liste des références spécifiques de l'entreprise dans des réalisations similaires (salles de classes) assorties d'Attestations de maitres d'Ouvrages, P.V. de réception et contrats (minimum acceptable deux (02) contrats sur les cinq (05) dernières années). Soit 2.5 points par contrats	10
<b>2. QUALIFICATION DU PERSONNEL</b>	<b>20</b>
Deux Techniciens supérieurs en bâtiment (BAC +2) (5 points) Expérience générale (5 points) 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience Expérience pertinente (5 points) 5 références – soit 1 point par références	10
Deux chefs de chantier : Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience (5 points) Expérience pertinente 5 références – soit 1 point par références (5 points) *Les CV et copies diplômes certifiés seront joints à la soumission.	10
<b>DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX</b>	<b>10</b>
Fournir une période réaliste tenant compte des contraintes pour l'exécution des travaux	10
<b>4. METHODOLOGIE</b>	<b>15</b>
Fournir un programme de méthodologie d'exécution	5
Planning d'approvisionnement des matériaux sur les différents sites et d'approvisionnement des matériaux sur les différents sites du projet avec logistique	10
<b>5. CRITERES FINANCIERS</b>	<b>30</b>
Fournir les bilans certifiés des trois dernières années (2022,2023,2024)	5
OFFRE FINANCIERE MRU (Hors taxes)	25
<b>Total</b>	<b>100</b>

\*NB l'absence de la garantie de soumission entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire  
**Sous réserve d'une demande et sur présentation d'une caution bancaire, une avance de 30 % pourra être accordée. En cas de retard, une pénalité de 1/2500e du montant total du contrat par jour de retard sera appliquée**

#### **Article 8 : DELAI D'ENGAGEMENT**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

#### **Article 9 : DELAI D'EXECUTION**

Le délai de réalisation à partir de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ne devrait pas excéder trois (03) mois pour chaque lot.

Si l'Entreprise n'achève pas les constructions à la date convenue, Counterpart va émettre une lettre de constat de non-achèvement des travaux. L'entreprise devrait alors payer le dommage encouru par Counterpart. Celui-ci est estimé à 1/2500 du montant des travaux par jour calendaire de retard calculé à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Sous réserve de demande et avec présentation d'une caution bancaire, une avance de 30 % pourra être fournie. En cas de retard, une pénalité équivalente à 1/2500 du montant total du contrat par jour sera appliquée.

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande d'offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.

Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande d'offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern Dole.

Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis d'appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation doit être présentée à Counterpart - par écrit avec des explications complètes pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

**Section 5 Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background:**  
Section 889 du NDAA (the National Défense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement or composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

## **Article 10 : QUESTIONS ET REPONSES**

Toutes questions relatives aux exigences techniques ou administratives à cet Appel d'Offres doivent être soumises par email à [procurement.mauritania@counterpart.org](mailto:procurement.mauritania@counterpart.org) dans l'objet du mail « **Questions Avis d'Appel d'offres pour la Construction de latrines dans le domaine scolaire** ».

Toutes les questions et réponses recueillies (Q & A) seront envoyées par courriel au plus tard le 30 septembre 2024 à toutes les parties intéressées qui ont présenté des questions mais sans mention de l'origine **Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle décrite ci-dessus risquera une disqualification de son offre.** Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offres.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront publiées. Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente. Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de offres.

#### **Article 11 : RESERVES**

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition. Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou
- Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations

concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. **Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.**

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

## **Article 12 : INSTRUCTION SUR LA PRESENTATION DE L'OFFRE**

Vous êtes invités à soumettre des offres signées et datées au bureau Counterpart **Mauritania** LOT 254, Tevraghzeyna BP 3933 Nouakchott, Mauritanie au plus tard à l'heure exacte spécifiée dans cette demande.

Les Soumissionnaires devront fournir des offres comportant les informations suivantes :

- a) Le numéro de l'appel d'offres
- b) Le nom, les adresses (rue, courriel, autre) et le numéro de téléphone ;
- c) Lettre d'accompagnement.
- d) Informations sur les performances précédentes : inclure au moins 03 attestations dument cachetées avec noms et personne à contacter attestant de l'expérience du soumissionnaire pour des travaux similaires (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail) ;
- e) Offre financière en MRU

Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui soumet l'offre la plus compétitive. COUNTERPART se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être déposées au bureau ou envoyées par courrier électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées en retard et ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l'offre.

## **Article 13 : DATE LIMITE DE L'OFFRE ET PROTOCOLE**

Les offres doivent être déposées envoyées sous plis fermes Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie au **plus tard le 4 novembre 2024 à 17hr heure locale de Nouakchott**. Les offres reçues après la date spécifiée seront considérées en retard et ne seront prises en compte qu'avec l'aval de Counterpart.

Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de Counterpart.

## **Article 14 : NOTIFICATION DE SÉLECTION**

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, COUNTERPART avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par écrit ou par courriel.

Des clarifications et une révision des erreurs et omissions mineures peuvent être demandées. À la fin de l'un ou de l'autre, le soumissionnaire pourra être autorisé à déposer une offre révisée.

## **Article 15. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS**

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms-and-conditions/>), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États-Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant [privacy@counterpart.org](mailto:privacy@counterpart.org). Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

Cette sollicitation est soumise aux termes et conditions standards de Counterpart. Toute adjudication qui en résulte sera régie par ces termes et conditions ; une copie des termes et conditions complets est disponible sur demande. Veuillez noter que les termes et conditions suivants s'appliquent :

(a) Les conditions de paiement standard de Counterpart sont de 30 jours nets après la réception et l'acceptation de tous les produits ou livrables. Le paiement des documents de commande émis dans le cadre de tout BPA résultant de cet appel d'offres ne sera émis qu'à l'entité soumettant l'offre en réponse à cet appel d'offres et identifiée dans l'attribution du BPA correspondant ; le paiement ne sera pas émis à une tierce partie.

(b) Toute attribution résultant de cet appel d'offres sera sous la forme d'un accord d'achat global (BPA). Le projet McGovern Dole prévoit d'émettre un BPA (ou plusieurs BPA) dans le cadre duquel des documents de commande spécifiques pourront être émis en fonction des besoins, aux niveaux de prix établis dans le BPA. Lorsqu'il y a un besoin pour les produits/services décrits dans le BPA, le projet McGovern Dole émettra un document de commande au titulaire du BPA. S'il y a plusieurs soumissionnaires à la suite de cet appel d'offres, le document de commande sera émis aux soumissionnaires qui présentent le meilleur rapport qualité-prix pour cette commande spécifique, sur la base du prix et du délai de livraison. Tout BPA émis à la suite de cet appel d'offres aura une durée minimale d'au moins 12 mois. Le vendeur doit fournir les fournitures/services décrits dans tous les documents de commande émis par le projet McGovern-Dole dans le cadre de BPA. Le projet McGovern Dole n'est tenu de payer les fournitures/services que dans la mesure où des bons de commande sont émis dans le cadre d'un BPA résultant de cet appel d'offres.

(c) Aucun produit ou service ne peut être fourni s'il est fabriqué ou assemblé dans l'un des pays suivants, ou s'il est expédié, transporté ou impliqué de quelque manière que ce soit dans l'un de ces pays : Birmanie (Myanmar), Cuba, Iran, Corée du Nord, Soudan (Nord), Syrie.

(d) Tout transport ou expédition internationale aérienne ou maritime effectuée dans le cadre d'une attribution résultant de cette demande de prix doit avoir lieu sur des transporteurs/navires américains.

(e) La loi des États-Unis interdit les transactions avec, et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et organisations associés au terrorisme. Le vendeur dans le cadre de toute attribution résultant de cette RFQ doit assurer le respect de ces lois.

(f) Le titre de propriété de tous les biens fournis dans le cadre de toute attribution résultant de cet appel d'offres sera transféré à Counterpart après la livraison et l'acceptation des biens par Counterpart. Le risque de perte, de blessure ou de destruction des biens sera supporté par le soumissionnaire jusqu'à ce que le titre de propriété soit transféré à Counterpart.

Afin d'aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation à inclure dans une offre en réponse à cet appel d'offres :

Lettre de présentation, signée par un représentant autorisé (voir la section 4 pour un modèle).

- Devis officiel, comprenant les spécifications techniques (voir la section 3 pour un exemple de format).
- Copie du registre de commerce du soumissionnaire (voir la section 1.5 pour plus de détails).

**Article 16. Modification des documents d'appel d'offres et offres reçues**

1. Contrepart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.

2. Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après l'avoir soumise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction, ainsi que tous les détails de cette modification ou correction, soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander des clarifications à tout soumissionnaire concernant son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite, à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de celle-ci peuvent être acceptées.